



Déclaration préalable et absence de réponse

Par **gussoner**, le **04/12/2014** à **16:18**

Bonjour,

le 8 août dernier, je dépose une déclaration préalable pour une construction sur un terrain m'appartenant. Le 8 septembre, aucune réponse de la mairie, donc décision tacite de non-opposition à la réalisation de mon projet.

Début octobre, j'attaque les travaux. Le 10 octobre, je reçois un RAR de la mairie qui s'oppose à ma déclaration préalable car le projet ne respecte pas tous les prescriptions du PLU. Que puis-je faire ? Laisser en l'état, démolir ou achever les travaux ?

Merci